



## **REGLEMENT POUR LES STAGIAIRES**

Rochemaure Aquarelle s'engage à fournir une prestation pédagogique selon le programme et les modalités figurant dans le planning des stages.

L'inscription à un stage vaut approbation du règlement intérieur.

### **INSCRIPTION - PAIEMENT ACOMPTE**

L'inscription accompagnée du versement d'un acompte (100 euros pour les stages de 3 jours ou 75€ pour le stage de 2 jours) doit être adressée

soit par mail à [stagesrochemaureaqua@gmail.com](mailto:stagesrochemaureaqua@gmail.com)

soit par courrier à Rochemaure Aquarelle chez **Jocelyne DEMARNE, 2 Chemin de la Source , 26200 MONTELIMAR**

Le règlement de l'acompte se fait soit par chèque soit par virement bancaire ( voir sur fiche d'inscription)

Aucune inscription non accompagnée d'un paiement de l'acompte ne pourra être prise en considération.

S'il s'avérait qu'un stage soit complet au moment de la réception du paiement, il vous sera proposé de suivre un autre stage de votre choix ou vous serez remboursé du paiement de l'acompte.

En cas d'annulation d'une inscription du fait du stagiaire (sauf circonstances exceptionnelles soumises à l'approbation des 2 parties), aucun remboursement d'acompte ne sera effectué.

En cas d'annulation d'un stage du fait de Rochemaure Aquarelle, l'acompte sera remboursé aux stagiaires. Aucun autre dédommagement ne pourra être demandé. Rochemaure Aquarelle ne peut être tenue pour responsable des imprévus de toute nature qui amèneraient à des modifications ou annulations de stages.

### **HORAIRES DES STAGES**

Les stages se déroulent aux dates annoncées lors de l'inscription.

Le 1<sup>er</sup> jour les stagiaires doivent être présents à **8H30** pour terminer les formalités d'inscription ( accueil, règlement du solde, remise du badge... ) .

Les horaires des stages sont définis avec le maître de stage et les autres stagiaires. En général les stages débutent à 9 heures et se terminent au plus tard à 17Heures.

### **DEROULEMENT DES STAGES**

Le maître de stage est seul responsable de l'organisation du travail des stagiaires.

Une liste du matériel demandé par chaque maître de stage sera fournie en temps voulu.

Le château étant habité par des propriétaires privés, les stagiaires s'engagent à respecter les parties privatives et à ne se promener que dans les espaces ouverts au public.

Le ménage des parties communes est assuré par l'équipe de bénévoles de Rochemaure Aquarelle, il vous est demandé de veiller à la propreté des lieux et d'utiliser les poubelles à votre disposition.

Les repas de midi peuvent être pris sur place à l'ombre des arbres du parc, sous forme de pique nique. Nous vous demandons de prévoir vos glacières.

En 2020, vous profiterez de la présence des artistes exposant lors de la biennale. L'exposition est ouverte de 10 Heures à 19 Heures. Des démonstrations sont prévues chaque jour à 10H30 et 17 Heures.

Pour tout renseignement, envoyer un mail à [stagesrochemaureaqua@gmail.com](mailto:stagesrochemaureaqua@gmail.com) ou contacter Jocelyne DEMARNE au 06.75.57.36.07.

Au cours de votre stage, si vous rencontrez des difficultés spécifiques ou si vous avez des demandes particulières liées à votre stage, l'équipe de bénévoles présente sera à votre disposition pour y répondre.

Au plaisir de vous accueillir à Joviac!